

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 octobre 2026

Délibération n° 261015_02

***Modification de la désignation des représentants de la commune auprès du
Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Sappey/Sarcenas***

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Présidente : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Pierre HILY-BLANT, Yann DAVIN, Célie CHANEAC

Secrétaire de séance : Pierre HILY-BLANT

Excusés ayant donné pouvoir : Mathilde POPINEAU à Chantal DURANTON ; DULOUTRE Sylvain à PRAT Annie ;

Absents : Evelyne DAVIN

***▲ 02 Modification de la désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat
Intercommunal du Groupe Scolaire Sappey/Sarcenas***

Mme la Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 260409-10 du 9 avril 2026, le Conseil municipal a désigné comme représentants de la commune de Sarcenas auprès du Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Sappey/Sarcenas :

- Annie PRAT ;
- Aldric MATHIEU ;
- Célie CHANEAC.

Elle rappelle que le SIGS regroupe les communes du Sappey-en-Chartreuse et de Sarcenas pour l'exercice des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires et que les statuts du syndicat prévoient trois représentants pour la commune de Sarcenas.

Considérant la démission de M. Aldric MATHIEU de son mandat de conseiller municipal ;
Considérant l'installation de Mme Evelyne DAVIN en qualité de conseillère municipale ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité de la représentation de la commune de Sarcenas au sein du SIGS ;

Mme la Maire propose au Conseil municipal de désigner Mme Evelyne DAVIN en remplacement de M. Aldric MATHIEU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de :

- Désigner Mme Evelyne DAVIN en qualité de représentante de la commune de Sarcenas auprès du Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Sappey/Sarcenas, en remplacement de M. Aldric MATHIEU ;
- Dire qu'à compter de la présente délibération, les représentants de la commune de Sarcenas auprès du SIGS sont : Annie PRAT, Evelyne DAVIN, Célie CHANEAC ;
- Préciser que ces représentants siègeront au sein des instances du SIGS pour représenter la commune de Sarcenas dans toutes les affaires relevant de la compétence du syndicat ;
- Charger Mme la Maire de notifier la présente délibération au SIGS et de prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à SARCENAS, le 15 octobre 2026

La Maire, Annie PRAT

The image shows a blue ink signature of Annie PRAT written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SARCENAS' and a small emblem in the center. The signature is fluid and extends across the stamp.